nufarm

ReDiscover

Herbicide céréales

Ne voyez plus rouge dans vos champs !

DUPLOSAN® SUPER

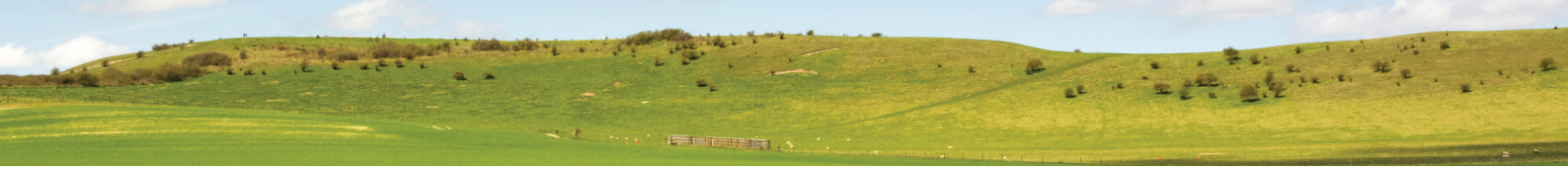

DUPLOSAN® SUPER

LA SOLUTION INCONTOURNABLE CONTRE LES RÉSISTANCES DICOTS ET CHARDON

Duplosan® super : désherbant antidicotylédone large spectre incluant aussi les vivaces, efficace avec ces trois matières actives sans ALS, permettant de nombreuses associations ainsi que l'alternance des modes d'actions.

CARACTÉRISTIQUES

AMM	8600232
MATIÈRE ACTIVE	- 130 g/L (ou 11,1% p/p) de mécoprop-P (forme dextrogyre du mécoprop) - 310 g/L (ou 26,5% p/p) de dichlor-prop-P (forme dextrogyre du dichlor-prop) - 160 g/L (ou 13,7% p/p) de 2,4 MCPA sous forme de sels d'amines.
FORMULATION	Concentré Soluble (SL)
USAGES ET DOSES	Blé tendre de printemps, Orge de printemps : 2 L/ha Blé tendre et blé dur d'hiver, Orge d'hiver, Seigle d'hiver, Avoine d'hiver : 2,5 L/ha
STADE D'APPLICATION	BBCH 01-32
ZNT	5 mètres
INSCRIT SUR LISTE IFBM	OP et OH
CLASSEMENT	Danger - H302 H317 H318 H410 EUH401

DESCRIPTIF ET BÉNÉFICES

- La puissance de 3 matières actives phénoxies à mode d'action non ALS
- Un spectre d'efficacité adapté notamment aux cultures de printemps
- Une solution efficace aussi sur des dicotylédones développées

ReDiscover

Produit pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

nufarm

DUPLOSAN® SUPER

ReDiscover

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	CIBLES	DOSES MAX. D'EMPLOI	STADES D'APPLICATIONS	NOMBRE MAX. D'APPLICATION / AN	ZNT AQUATIQUE
Blé*Désherbage	Blé tendre de printemps	Dicotyledones annuelles et vivaces	2 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Blé*Désherbage	Blé tendre d'hiver et blé dur d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Orge*Désherbage	Orge de printemps	Dicotyledones annuelles et vivaces	2 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Orge*Désherbage	Orge d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Seigle*Désherbage	Seigle d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Avoine*Désherbage	Avoine d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres

UN LARGE SPECTRE D'ACTIVITÉ POUR UN DÉSHERBAGE DE QUALITÉ

ADVENTICES	DUPLOSAN® SUPER 2,5 L/HA
Achillée mille feuilles	90% d'efficacité
Alchémille	70% d'efficacité
Anthémis	90% d'efficacité
Anthrisque	70% d'efficacité
Bleuet	90% d'efficacité
Capselle	90% d'efficacité
Céraiste	80% d'efficacité
Chardon des champs	80% d'efficacité
Coquelicot	80% d'efficacité
Fumeterre	80% d'efficacité
Gaillet	80% d'efficacité
Géranium	80% d'efficacité
Lamier	80% d'efficacité

ADVENTICES	DUPLOSAN® SUPER 2,5 L/HA
Laiterons des champs	80% d'efficacité
Matricaire	80% d'efficacité
Myosotis	80% d'efficacité
Pensée	50% d'efficacité
Ravenelle	90% d'efficacité
Renoncule	90% d'efficacité
Renouées	90% d'efficacité
Rumex	80% d'efficacité
Sanve	90% d'efficacité
Séneçon	80% d'efficacité
Stellaire	80% d'efficacité
Véro FDL	70% d'efficacité
Véro de Perse	70% d'efficacité

90% d'efficacité · 80% d'efficacité · 70% d'efficacité · 50% d'efficacité

Produit pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

nufarm

DUPLOSAN® SUPER

nufarm

STADES D'APPLICATIONS

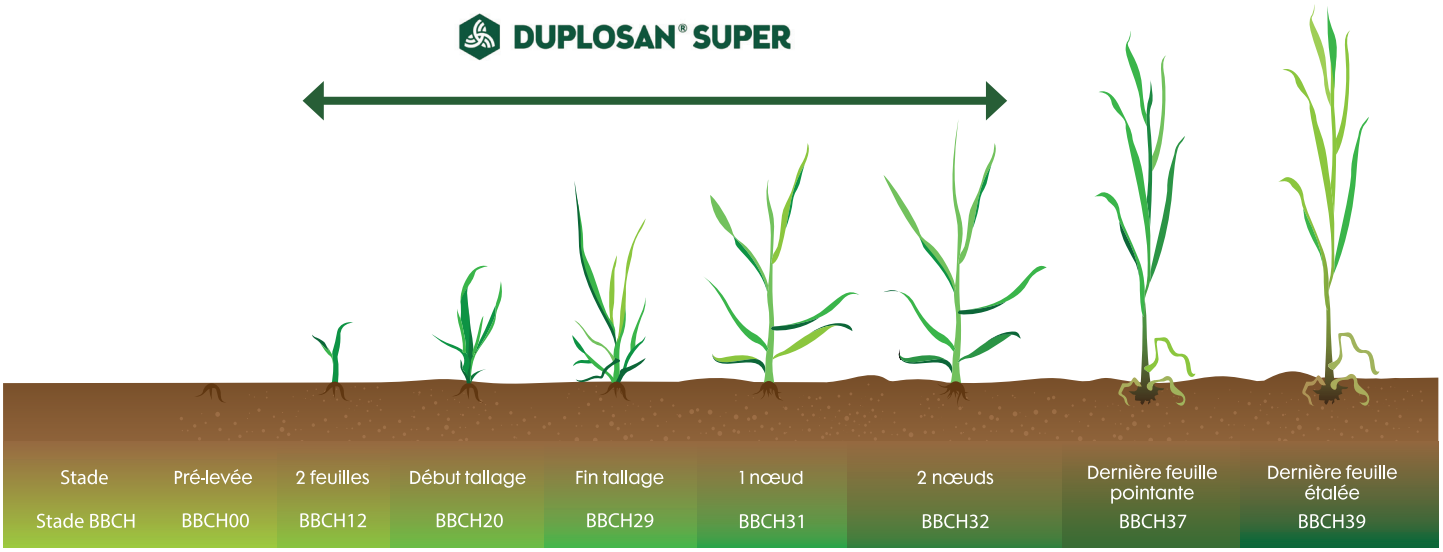

Re D iscover — Découvrez notre brochure Phenoxies !

DUPLOSAN® SUPER

AMM : 8600232
Contient : 130 g/L (ou 11,1% p/p) de mécoprop-P (forme dextrogyre du mécoprop)
310 g/L (ou 26,5% p/p) de dichlorprop-P (forme dextrogyre du dichlorprop)
160 g/L (ou 13,7% p/p) de 2,4 MCPA sous forme de sels d'amines.
DANGER
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P333+P313 : En cas d'irritation / éruption cutanée : consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.ation nationale.
Délai de rentrée : 48 heures.
Spe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.
Céréales de printemps : SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Céréales d'hiver : SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
Sp1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Version 062025

Marque déposée et détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com- Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.